

Introduction

Laurent GUTIERREZ et Patricia LEGRIS

« J'étais sûr que cette réforme tiendrait, car c'était une avancée conforme au bon sens. Mais je savais qu'elle ne serait efficace que si elle s'accompagnait d'évolutions profondes, à la fois sur la formation des enseignants et sur le contenu des programmes. Sur ces deux points, la mise en œuvre m'a paru insuffisante, je l'ai constaté avec regret¹. »

C'est par ces mots que l'ancien président de la République Valéry Giscard d'Estaing décrit la réforme du collège unique né de la loi du 11 juillet 1975. Quarante ans plus tard, la ministre de l'Éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, propose de revoir cette institution jugée inégalitaire et obsolète à certains égards. En effet, « l'intérêt de la réforme avait été de mettre tous les petits Français sur un pied d'égalité par rapport à la première phase du secondaire, du second cycle. D'où la disparition de tous les anciens systèmes pour faire place à un collège unique, qui était un collège pour toute la France, même dans les campagnes les plus reculées² ». Or, il ressort des enquêtes PISA que le premier cycle du second degré n'est guère efficace³ : il accroît les inégalités sociales et ne résout en aucun cas l'échec scolaire grandissant ainsi que les difficultés d'apprentissages d'un nombre croissant d'élèves.

Le projet lancé en mars 2015, et intitulé « collège 2016 », propose de consacrer 20 % du temps hebdomadaire à des activités complémentaires (travail en groupes, enseignements pratiques interdisciplinaires dits EPI, accompagnement personnalisé). En remplacement des classes bilingues et des sections européennes, une deuxième langue vivante est enseignée dès la classe de 5^e. Malgré l'approbation du projet au conseil supérieur de l'Éducation nationale, le 10 avril 2015, et le soutien des deux têtes

1. BATTAGLIA Mattea et FLOC'H Benoît (propos recueillis par), « Valéry Giscard d'Estaing : "Le collège unique a été conçu comme l'antichambre du lycée" », *Le Monde*, 19 juin 2015.
2. VANDEVOORDE Pierre, entretien avec Patricia Legris, 10 mai 2007.
3. FELOUZIS Georges et CHARMILLOT Samuel, *Les enquêtes PISA*, Paris, PUF, 2012; PROST Antoine, « Le niveau scolaire baisse, cette fois-ci c'est vrai ! », *Le Monde*, 20 février 2013. Sur ce sujet, lire la contribution de Pierre Merle dans cet ouvrage.

de l'exécutif, les propositions de la ministre suscitent de vives réactions. À droite, des dirigeants du parti Les Républicains, relayés par les membres du SNALC, dénoncent l'illusion pédagogique des EPI. À gauche, les anciens ministres, Jack Lang⁴ et Jean-Marc Ayrault⁵, farouches défenseurs des classes européennes et de l'enseignement de la langue de Goethe, réproouvent les choix de la ministre. De leur côté, les membres du SNES émettent des réserves notamment sur l'autonomie accrue des établissements, les enseignements interdisciplinaires⁶.

Selon les opposants à la réforme de 2015, le nouveau collège remettrait en question l'égalité de parcours institutionnalisée par la loi de 1975. Ainsi, Nicolas Sarkozy déplore qu'elle nivelle par le bas⁷. Bruno Le Maire (LR) émet une critique plus technique et moins idéologique que l'ancien président de la République et propose la mise en place d'un « collège diversifié⁸ » qui consiste en des options professionnalisantes dès la 6^e, la fusion des corps d'enseignants du primaire et du collège au sein d'un corps de professeurs polyvalents, la diversification des parcours au collège, la maîtrise des connaissances fondamentales (français, mathématiques, histoire et une langue étrangère) comprises dans un tronc commun d'une vingtaine d'heures avec un accompagnement personnalisé pour les élèves en difficulté et des options. Quant à Valéry Giscard d'Estaing, présenté comme l'un des deux pères du collège unique, il est farouchement opposé au projet porté par la ministre : « Mettre les élèves en difficulté au centre de ce système me semble une erreur capitale⁹. » Selon lui, la violence des débats n'est pas nouvelle. Le collège unique, conçu en 1975, était déjà dénoncé pour accueillir tous les élèves dans l'« antichambre » du lycée. Or la fonction première de cette école moyenne avait, au contraire, vocation à s'ériger contre les déterminismes sociaux : « L'objectif, c'était que, jusqu'à 16 ans, l'acquisition des savoirs se fasse dans une situation d'égalité¹⁰. »

Le Collège unique : un objet d'étude pour la situation présente

À ce jour, seuls quelques historiens de l'éducation se sont penchés sur la genèse de la loi du 11 juillet 1975. Si Antoine Prost la replace dans un vaste panorama de l'évolution des collèges au cours du xx^e siècle¹¹,

4. Jack Lang déclare à l'émission le 7/9 de Patrick Cohen sur France Inter, le 7 mai 2015 : « Ce n'est pas en découpant le meilleur que l'on peut construire une école de l'égalité. »

5. CORBIER Marie-Christine, « Ayrault s'en prend à la réforme du collège », *Les échos*, 15 avril 2015.

6. Le SNES a lancé une pétition « Réforme du collège, HORS SUJET! »

7. GOAR Matthieu, « Nicolas Sarkozy et la droite continuent à cibler la réforme du collège », *Le Monde*, 16 mai 2015.

8. AUFRAY Alain, « Bruno Le Maire : "Il faut remplacer le collège unique par un collège diversifié" », *Libération*, 15 mai 2015.

9. BATTAGLIA Mattea et FLOC'H Benoît (propos recueillis par), art. cité.

10. *Ibid.*

11. PROST Antoine, « École et stratification sociale. Les paradoxes de la réforme des collèges en France au xx^e siècle », *Éducation, société et politiques*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 84-112.

Claude Lelièvre et Christian Nique¹² ainsi que Bruno Poucet¹³ mettent en évidence la part prise par Valéry Giscard d'Estaing dans son élaboration. Jacques Minot¹⁴ et, plus récemment, André-D. Robert¹⁵ se sont intéressés, quant à eux, à l'action du ministre Haby en la replaçant dans le contexte de son époque apportant ainsi des éléments de compréhension sur la nature des mesures adoptées.

Les sources sont cependant nombreuses pour le chercheur qui souhaite étudier aujourd'hui l'histoire du collège unique. Les archives publiques et, plus spécifiquement, le fonds Valéry Giscard d'Estaing (5AG3¹⁶) nous permettent de comprendre comment s'est négociée la loi du 11 juillet 1975 au sein de l'exécutif. Conservés dans de petits dossiers classés pour la plupart chronologiquement, les papiers sont parfois annotés par Giscard d'Estaing lui-même. Sur beaucoup d'entre eux, on lit les remarques d'Yves Cannac, conseiller de l'Élysée, adressées à son collègue Jean-Daniel Camus. Les séries 5AG3/1693, 1694, 1695 et 1698 traitent exclusivement de la réforme du système éducatif : elles comprennent les comptes rendus des conseils restreints, des notes et décisions de la présidence, les discussions avec la rue de Grenelle ainsi que les avis de nombreux acteurs sur la réforme entre 1974 et 1978. Concernant les archives du ministère de l'Éducation, elles sont conservées aux Archives nationales (site de Pierrefitte). Signalons, par exemple, le fonds 1977 0599, classé au moment de leur dépôt par Michel Denieul, qui relate très précisément l'histoire de cette loi. Quant aux archives conservées au Centre des archives du monde du travail à Roubaix, en particulier la série 1998 0112ED et 6ED, elles nous éclairent sur la position de la FEN à l'égard de la loi.

Ces sources de première main peuvent être complétées par les revues des syndicats (*L'université syndicaliste* pour le SNES, *L'École libératrice* pour le SNI, *Syndicalisme universitaire* pour le SGEN, *La Quinzaine universitaire* pour le SNALC notamment), des associations de parents d'élèves (*Pour l'enfant... vers l'homme* pour la FCPE et *PEEP informations*) et des associations de spécialistes. *Le Monde de l'éducation*, nouveau mensuel qui paraît pour la première fois en décembre 1974, permet de retracer les débats autour du collège unique par ses nombreux articles sur les pratiques pédagogiques, la formation des enseignants, les programmes, les interventions du ministre de l'éducation, les transformations du système éducatif, etc. Quant au *Courrier de l'éducation*, il remplit sa fonction de « bulletin d'information

12. LELIÈVRE Claude et NIQUE Christian, *L'école des présidents de Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 181-194.

13. POUCKET Bruno, « La réforme Haby et le collège unique », in BERSTEIN Serge et SIRINELLI Jean-François (dir.), *Les années Giscard, les réformes de société*, Paris, Armand Colin, 2007, p. 105-119.

14. MINOT Jacques, *Deux siècles d'histoire de l'Éducation nationale*, Paris, MEN, 1988, p. 53-59.

15. ROBERT André-D., *L'école en France de 1945 à nos jours*, Grenoble, PUG, 2010, p. 87-108.

16. Le classement de ce fonds a été publié : CHATELAIN Violaine, GENESTE Pascal et VITALI Gabrielle, *Archives de la présidence de la République Valéry Giscard d'Estaing 1974-1981*, Paris, Somogy Éditions d'Art, 2007.

du ministère », en commentant les différents événements liés à l'adoption puis à la promotion de cette loi¹⁷. Les entretiens menés par des chercheurs de l'ancien Service d'histoire de l'éducation (SHE/INRP) avec René Haby constituent aussi un précieux témoignage sur son passage rue de Grenelle et sur la création du collège unique¹⁸. Enfin, les acteurs de l'époque ont parfois écrit leurs mémoires comme c'est le cas du principal d'entre eux, René Haby, avec son *Combat pour les jeunes Français* publié chez Julliard en 1981. Ce n'est donc pas les sources qui manquent pour écrire l'histoire de cette loi, quarante ans après son vote au Parlement.

Genèse et contexte d'élaboration

Pour en saisir la genèse, il convient toutefois de revenir sur quelques éléments constitutifs qui ont conduit à l'idée de ce collège unique, adoptée en 1975. Le premier est la continuité dans laquelle s'inscrit ce projet de démocratisation de l'enseignement¹⁹. Lorsque René Haby prend ses fonctions au ministère de l'Éducation²⁰, l'enseignement français a déjà fait l'objet de nombreux projets de réformes depuis la Libération. Sur le plan des structures, seules ont abouti les réformes de Jean Berthoin qui, par l'ordonnance et le décret du 6 janvier 1959, établit un cycle d'observation et porte l'obligation scolaire à 16 ans²¹, et celle de Christian Fouchet qui crée les collèges d'enseignement secondaire²².

Le deuxième élément important est lié à l'histoire immédiate de ce projet de modernisation du système éducatif qui, après une courte hésitation, délaisse la voie empruntée par Joseph Fontanet²³. Ce ministre de l'Éducation nationale avait opté pour une réforme ouvertement sélective : « Elle correspondait à la vision d'un économiste : il s'agissait d'ajuster le système scolaire aux besoins du marché du travail ; c'est l'orientation des élèves en fonction du contexte social qui était déterminant. D'où une réforme "mécaniste", partant de l'idée d'une sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur et descendant les échelons jusqu'à la sixième²⁴. » Pour René Haby, au contraire, il s'agit de penser la progression des élèves afin qu'à l'issue de leur scolarité obligatoire, leur soit garanti un « savoir minimum »,

17. Cf. l'annexe I.

18. FRANK Marie-Thérèse (coord.), *René Haby par lui-même : un engagement pour la jeunesse (1919-2003)*, Lyon, INRP/SHE, 2008.

19. Les études sociologiques qui paraîtront dans les années 1970 ne manqueront pas de dénoncer *l'illusion humaniste* de l'école démocratique reçue de la Troisième République.

20. Cf. l'annexe II.

21. Celle-ci ne sera effective qu'à partir de la rentrée 1967 pour les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans au cours de l'année scolaire 1959-1960.

22. René Haby connaît bien cette dernière réforme pour avoir été, sous le recteur Capelle, le directeur de la Pédagogie au ministère.

23. CABAUD Charles, *Joseph Fontanet*, Paris, Éditions France-Empire, 1991.

24. AGNÈS Yves, « Les projets de réforme de l'enseignement », *Le Monde*, 13 décembre 1974, p. 1.

selon l'expression du président Valéry Giscard d'Estaing. À l'inverse du projet « Pompidou-Fontanet », la réforme « Giscard-Haby » partait donc de l'école maternelle pour remonter jusqu'au baccalauréat.

Cette orientation – et c'est là, le troisième élément essentiel dans la compréhension des choix qui aboutiront à cette réforme – s'inscrit dans la politique générale du Président Giscard d'Estaing qui, après avoir mené une campagne sur l'ensemble du territoire avec pour thème « le changement sans le risque », souhaite moderniser la société française en accomplissant des réformes politiques et sociales pour la société de l'an 2000²⁵. Dans cette perspective, le président de la République et son Premier ministre, Jacques Chirac, composent un gouvernement de seize membres parmi lesquels quatre personnalités sont appelées pour leur compétence technique : Jean Sauvagnargues aux Affaires étrangères, Jean-Pierre Fourcade à l'Économie et aux Finances, Simone Weil à la Santé et René Haby à l'Éducation²⁶.

Âgé de 54 ans, René Haby se voit confier la mission de moderniser cette institution au moment où le pays traverse une grave crise économique. La hausse des prix²⁷, l'accroissement du chômage²⁸ et le déficit du commerce extérieur posent de nouveaux problèmes budgétaires au gouvernement. Dans ce contexte, une réforme qui ne coûte rien est *a priori* suspecte quand celle qui permettrait de faire des économies devient *a fortiori* coupable pour les organisations syndicales. Celles-ci dénoncent avec virulence les plans d'un ministre de l'éducation dont on ne sait s'il pourra honorer ses engagements. Le plan de soutien à l'économie annoncé par le président Giscard d'Estaing, le 25 février 1975, ne rassurera guère les partenaires sociaux. De leur côté, les lycéens redoutent que la promesse d'avenir qui leur a été faite sur la base de l'obtention du baccalauréat passe par une plus grande sélection. Les craintes selon lesquelles la réforme viserait à accélérer la sortie de l'école des élèves vers la vie active en les orientant précocement vers des filières courtes, vont alimenter la contestation vis-à-vis d'un gouvernement perçu comme un allié (voire au service) du patronat dans sa course aux profits au détriment des travailleurs comme en témoigne ce slogan : « Mazeaud-Soisson, c'est la loi des patrons ; Giscard-Haby, c'est la loi du profit », scandé dans les rues lors des manifestations du Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) du 4 juin 1975.

25. BERNARD Mathias, *Valéry Giscard d'Estaing : les ambitions déçues*, Paris, Armand Colin, 2014.

26. En créant un secrétariat d'État autonome aux universités, confié à Jean-Pierre Soisson, Valéry Giscard d'Estaing rompt ainsi le lien organique entre l'enseignement supérieur et le reste du système éducatif. Les universités ont ainsi la possibilité de décider elles-mêmes des conditions de leur recrutement et de privilégier un baccalauréat qui servirait d'examen d'entrée à l'université.

27. Entre 1970 et 1972, la hausse des prix est de 6 %. Elle sera de 9 % en 1973 et de 15 % en 1974.

28. À la fin de l'année 1976, la France dépasse le million de chômeurs, soit près de 5 % de la population active.

Dans ces conditions, difficile d'imaginer, pour les membres de la communauté éducative, qu'un ministre de ce gouvernement puisse penser un projet de modernisation du système éducatif dont le but serait de permettre à chaque enfant d'aller jusqu'au bout de ses possibilités en adaptant les rythmes de l'enseignement à ses capacités. Et pourtant, telle est l'ambition de René Haby dont certains observateurs estiment que pour ce ministre de l'Éducation, c'est bien la pédagogie qui commande le politique²⁹. Adeptes des thèses piagétienne, il est convaincu que :

« Le niveau de maturation nécessaire pour assimiler l'enseignement de sixième ne correspond pas à la moyenne d'âge mental à onze ans. Cette étape avait été fixée à onze ans à une époque où il y avait un examen d'entrée en sixième. C'est un héritage de l'enseignement secondaire sélectif. Cela ne peut convenir qu'à la moitié supérieure de la moyenne des enfants. À partir du moment où on veut faire un enseignement de masse, ou bien on diminue le contenu, ou bien on admet que le plus grand nombre des élèves ne peuvent pas atteindre ce niveau avant douze ans³⁰. »

C'est dans le sens de cette adaptation nécessaire afin d'endiguer le nombre de redoublements³¹ qu'il convient de comprendre sa proposition qui consiste à permettre aux élèves qui en ont besoin de faire leur scolarité à l'école primaire en six ans au lieu de cinq. C'est également à partir de cette idée qu'il faut appréhender la mise en place des options, conçues initialement pour différencier les parcours selon les capacités mais aussi les intérêts des élèves pour certains enseignements plus concrets. C'est, enfin, selon cette thèse qu'il pensera le soutien au collège comme une réponse à ce paradoxe de l'éducation qui consiste à accueillir tous les enfants à un même niveau d'enseignement malgré une diversité des intérêts et des aptitudes qui les caractérise³².

Un cabinet ministériel à l'œuvre

La loi du 11 juillet 1975 n'est pas uniquement l'œuvre du ministre. Elle est le fruit d'un travail collectif mené par le cabinet du ministre de l'Éducation³³, même si ce dernier semble s'être particulièrement impliqué dans ce travail et avoir eu un avis tranché sur la question. Les témoignages sur la vie au 110 rue de Grenelle entre 1974 et 1978 l'attestent : « Monsieur Haby s'occupait de tout, écoutait tout le monde et décidait

29. BOURDIER Paul, « René Haby : la pédagogie commande le politique », *Les Nouvelles littéraires*, 24 février 1975, p. 1.

30. HABY René, « Interview. L'enseignement doit cesser d'apparaître aux parents et aux enfants comme une course de vitesse », *Le Monde de l'éducation*, n° 4, mars 1975, p. 7.

31. En 1975, on enregistre 14,8 % de redoublements en cours préparatoire.

32. HABY René, « Face au paradoxe de l'éducation, des perspectives de "soutien" », *Parents et maîtres*, 1975, p. 15-24.

33. Cf. l'annexe III.

finalement tout seul³⁴. » Il serait cependant erroné de croire que René Haby décide seul de tout. Son directeur de cabinet, Michel Denieul, a joué un rôle clé dans la naissance de la loi. Denieul n'est pas un intime du ministre, ce préfet énarque et chartiste a plutôt été imposé au ministre par Matignon et l'Élysée³⁵ :

« De 1974 à 1977, j'ai donc été le directeur de cabinet de René Haby, que je ne connaissais pas et qui ne me connaissait pas [...]. J'accepte par l'intermédiaire d'un conseiller d'État, Marcel Pinet, qui s'est trouvé aspiré au ministère de l'Éducation nationale et est devenu le grand patron au point de vue administratif, intellectuel, de tout ce qui était éducation nationale³⁶. »

Deux cabinets existent rue de Grenelle : le premier est dirigé par Michel Denieul et regroupe des personnes issues des grands corps de l'État, des conseillers juristes inscrits dans les réseaux du ministère des Finances. Ce cabinet est en relation avec Matignon et l'Élysée. Parmi ses conseillers, citons Bertrand Collomb, ancien de l'École des mines de Paris et de l'X, licencié en droit, qui a travaillé avec Denieul dans le cabinet de Peyrefitte ; André Gadaud, licencié en droit, DES de droit public et de l'IEP de Paris, énarque. Certains conseillers occupaient déjà leur fonction sous Joseph Fontanet : Adrien Gouteyron, agrégé de lettres, chargé des affaires pédagogiques ; Marie-Madeleine de Montera, licenciée en droit, titulaire du CAPA et diplômée de l'IEP Paris, est en relation avec le Parlement dans le cabinet Fontanet ; Yvonne Jeanbrau, licenciée en droit, travaille également avec le Parlement ; Pierre Vandevoorde, normalien agrégé d'histoire, ancien maître-assistant à l'université de Toulouse, assure la relation avec les syndicats. Parallèlement, il existe un « petit cabinet » dirigé par Pierre Quentin, ancien instituteur à la trajectoire professionnelle proche de celle de René Haby, devenu chef de cabinet. Ce second cabinet est composé de proches du ministre, parmi lesquels Paulette Beneyton, sa secrétaire, qui a été sa principale collaboratrice au rectorat de Clermont-Ferrand ou Jacques Quignard, alors directeur du CIEP de Sèvres, qui partage ses idées pédagogiques.

La loi sur le collège unique n'est pas un projet écrit uniquement par René Haby. Le cabinet du ministre dialogue avec l'Élysée. D'après Pierre Vandevoorde, une réunion hebdomadaire se tenait en présence de Camus, Denieul et Haby. Le directeur de cabinet travaillait surtout avec les deux secrétaires adjoints de l'Élysée : Jean-Daniel Camus et Yves Cannac. Ce dernier est un énarque normalien agrégé d'histoire. Quant au premier, qui reconnaît ne pas être spécialiste d'éducation, il a travaillé aux côtés de

34. VANDEVOORDE Pierre, entretien avec Patricia Legris, 10 mai 2007.

35. *René Haby par lui-même*, *op. cit.*, p. 81

36. DENIEUL Michel, entretien avec Patricia Legris, 9 juillet 2007.

Cannac comme conseiller de Valéry Giscard d'Estaing au ministère des Finances. Les relations entre ces secrétaires et le ministre étaient tendues, Haby étant, selon eux, « une erreur de casting », « têtue », « représentant le SNI³⁷ ». Dès lors, il n'est pas étonnant que l'Élysée ait contribué à transformer le projet de réforme du système éducatif souhaité par ce ministre perçu, avant tout, comme un « technicien » de l'éducation.

Une approche croisée et plurielle du collège unique

Le présent ouvrage est issu d'un séminaire de recherche³⁸. Il n'a pas pour autant la prétention d'être exhaustif sur le sujet. Ses auteurs l'ont davantage conçu comme la présentation d'une série d'études relatives à des traits saillants de la réforme. À cet effet, Laurent Gutierrez revient sur les attermoissements d'un projet de loi au cours des quarante-six mois que René Haby passa au 110 rue de Grenelle. Traversée par des échéances électorales, l'entreprise ministérielle est vite rattrapée par des considérations politiques qui auront des conséquences, d'une part, sur les négociations avec les partenaires sociaux et, d'autre part, sur l'application de cette réforme à partir de la rentrée scolaire 1977. Cette période témoigne aussi de la ténacité avec laquelle René Haby œuvre pour favoriser l'égalité des chances des élèves devant l'accès aux études et aux diplômes. Ambition qui ne lui fut pas toujours reconnue au regard de son appartenance à un gouvernement qualifié de « libéral » dont les logiques ne pouvaient alors qu'être perçues comme visant à accentuer les écarts de richesse et de privilèges entre les individus au sein de la société française.

André-D. Robert étudie, ensuite, plus spécifiquement, le processus d'élaboration du projet de « modernisation du système éducatif » de ses origines à sa présentation en février 1975. Abandonnant le projet élaboré par son prédécesseur, Joseph Fontanet, le ministre Haby entame, à partir de l'été 1974, la rédaction d'un premier texte ambitieux dans lequel il aborde tous les aspects du système scolaire de la maternelle au lycée³⁹. Après avoir retracé une partie de l'archéologie de ce projet initial (le « vrai » projet), André-D. Robert analyse la version de février 1975 afin d'en montrer, à la fois, l'intérêt propre et les aspects que l'on retrouvera, par la suite, dans la loi du 11 juillet 1975.

Dans le chapitre suivant consacré à l'analyse de la campagne d'informations menée par le ministère Haby, Patricia Legris aborde la manière dont l'opinion publique devient le cœur de cible d'une propagande, orchestrée

37. CAMUS Jean-Daniel, entretien avec Patricia Legris, 9 mai 2007.

38. Ce séminaire auquel participèrent Marie-Noëlle Allart, Ludvine Bolland, Catherine Dorison, Renaud d'Enfert, Ismaïl Ferhat, Laurent Gutierrez, Pierre Kahn, Patricia Legris, Antoine Prost et André-D. Robert s'est tenu au Centre universitaire d'information pédagogique (CUIP) à Paris, les 8 février, 15 mars, 12 avril et 17 mai 2014.

39. L'enseignement supérieur est l'affaire du secrétaire d'État aux Universités, Jean-Pierre Soisson.

par le pouvoir exécutif, visant à la faire adhérer à la nouvelle réforme en cours. Contre toute attente, cette campagne produit rapidement des effets inverses. Le débat se politise. Les oppositions se renforcent et contraignent, au printemps 1975, le gouvernement à revoir certains aspects du contenu même du projet de loi.

Puis, André-D. Robert et Ismaïl Ferhat considèrent la position des syndicats enseignants qui – publiquement – sont unanimes pour condamner le projet. Au-delà de ce « front syndical », les auteurs montrent qu'une grande disparité existe dans les arguments convoqués par chacune des organisations. Sur le collège, les réactions sont particulièrement vives⁴⁰. À certains égards, les revendications exprimées au cours des négociations avec le ministère constituent une étape décisive pour le syndicalisme enseignant qui se voit interroger sur le sens et la portée de son action par les autres membres de la communauté éducative.

Renaud d'Enfert et Patricia Legris rappellent ensuite que les modifications apportées par la réforme concernent aussi les disciplines d'enseignement. Celles-ci se retrouvent interrogées, tant dans leurs finalités et leur contenu que dans leurs démarches pédagogiques. Les auteurs étudient principalement le cas des mathématiques et de l'histoire-géographie en identifiant les éléments à l'origine de la mobilisation des associations de spécialistes. La politisation des débats qui accompagnent ces luttes est également mise en évidence avec pour corollaire l'implication de certains acteurs qui, à côté des syndicats, défendent les intérêts de leurs disciplines.

Catherine Dorison et Pierre Kahn montrent, pour leur part, comment évoluent les positions de René Haby sur la question des filières entre 1963 et le moment où il accède à ses fonctions de ministre de l'Éducation. Les auteurs soulignent la constance de ses positions *pédagogiques* notamment en faveur des élèves les plus en difficulté tout en montrant comment le collège unique, s'il devient le moyen dont le politique s'empare pour combattre les inégalités, se présente comme un moyen pour démocratiser de l'enseignement.

Bruno Poucet questionne, quant à lui, la double paternité de la loi du 11 juillet 1975 en soulignant l'action de Valéry Giscard d'Estaing à chacune de ses étapes. Inscrite au titre des moyens à envisager pour moderniser la société française, l'école fait partie d'un plan d'ensemble au service d'une politique générale conçue et orchestrée par le président de la République. Dans cette optique, l'auteur analyse le processus de décisions qui mènera à la loi dans une double perspective permettant ainsi de restituer la part jouée par chacun des protagonistes.

Ludivine Balland revient sur les polémiques médiatiques et politiques du collège unique dix ans après sa création. Elle montre comment les

40. Cf. l'annexe IV.

critiques sur les effets « dévastateurs » du collège unique alimentent une crise scolaire et mobilisent des argumentaires similaires dès lors que l'efficacité du système éducatif est remise en cause. Issue d'individus isolés et d'auteurs de pamphlets médiatisés, la polémique va rapidement s'essouffler dans une mobilisation contre la politique scolaire de la gauche, incarnée par Alain Savary, durant la première moitié des années 1980.

Enfin, Pierre Merle cherche à savoir si les objectifs qui ont sous-tendu la création du collège unique en 1975 – notamment l'acquisition d'une culture commune aux jeunes Français et l'égalité des chances – ont été atteints. Après avoir convoqué les variables structurelles et sociales, l'auteur porte un regard mitigé sur l'efficacité de notre système éducatif. Éloigné des objectifs recherchés en 1975, le collège actuel apparaît comme un modèle à réformer en optant pour un rapprochement des scolarités du premier cycle qui devrait permettre, comme c'est le cas en Pologne ou en Allemagne, de faire progresser notre système éducatif tant sur le plan de l'efficacité que de l'équité.

Les thèmes abordés dans cet ouvrage invitent à ouvrir de nouvelles perspectives de recherche. Citons pour commencer celle liée à l'échec scolaire en lien avec l'hétérogénéité des élèves. Les éléments évoqués autour de la place du baccalauréat dans le projet de réforme, pensé initialement par René Haby, devraient également nous interroger sur la liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur ainsi que sur ce que cet examen national représente. Le système d'options développé au collège dans le contexte de généralisation de la mixité pourrait aussi nous amener à réfléchir sur les itinéraires empruntés par les élèves à cette époque⁴¹. Enfin, les initiatives pour proposer davantage de souplesse dans les itinéraires d'apprentissage, avec un CP en un ou deux ans et les programmes plancher/plafond, amènent à s'interroger sur le caractère national et obligatoire des normes scolaires françaises.

Espérons ainsi que ce livre soit un premier moment dans l'écriture de l'histoire de ce collège unique, par lequel sont passés plusieurs millions de Français au cours de ces quarante dernières années.

41. Cf. l'annexe V.